

Fondation Emera et Pro Senectute Valais

Maryline Chambovey, assistante sociale Emera Conseil social
Karine Blanc, responsable régionale / assistante sociale Pro Senectute

Transition AI-AVS

Conséquences sur :

- Prestations sociales
- Placement
- AFIMAD (aide financière pour le maintien à domicile)

Prestations sociales

Rente AI – Rente AVS

- ~~Automatique~~
- Déposer la demande 6 mois avant l'âge AVS
- Rente AVS \geq Rente AI
- Dès décembre 2026, la rente AVS est versée 13x



Prestations sociales

Prestations complémentaires

- Informer la Caisse de compensation afin qu'un nouveau calcul soit effectué :
 - o fin des cotisations AVS et des revenus d'une activité lucrative.
- Seuil d'accès aux PC inchangé : CHF 100'000.- pour une personne seule, CHF 200'000.- pour un couple.
- En cas de placement en institution, le montant « dépenses personnelles » du calcul PC passera de CHF 6'615.-/an à 4'341.-/an dès l'obtention de la rente AVS
- Prise en compte de la fortune pour personne à domicile passera de 1/15^{ème} (AI) à 1/10^{ème} (AVS).
- Prise en compte de la fortune pour personne en institution = 1/10^{ème} pour rentier AI et AVS.

Prestations sociales

Allocation pour impotent



- Droit acquis -> faire les démarches avant l'âge AVS.
- Montants différents, à l'AVS :
 - Un seul montant par degré d'impotence.
 - Pas de distinction entre vie à domicile et EMS, sauf pour l'API légère (uniquement pour les personnes vivant à domicile).

Prestations sociales

Contribution d'assistance



- Cette prestation n'existe pas sous le régime AVS.
- Droit acquis -> faire les démarches avant l'âge AVS.
- Le montant versé restera le même.
- Pas d'augmentation en cas d'aggravation de l'état de santé.

Prestations sociales

Moyens auxiliaires



- Droit acquis -> faire les démarches avant l'âge AVS.
- Catalogue AI plus étoffé que celui de l'AVS.
- Si le besoin apparaît à l'âge AVS, l'assuré y aura droit (selon ordonnance relative à remise moyens auxiliaires AVS).

Prestations sociales

Moyens auxiliaires

	AI	AVS	si PC AVS
Fauteuil roulant électrique	oui	non	non
Monte-escaliers	oui	non	en partie
Appareil auditifs monaural	840.--	630.--	210.—
binaural	1960.--	1237.50	412.50

Placement en institution

Avant l'âge AVS

- Les placements de personnes reconnues par l'AI et n'ayant pas encore atteint l'âge de l'AVS transitent par Emera Conseil social qui s'occupe du suivi.

Après l'âge AVS

- Si l'institution répond toujours aux besoins de la personne, celle-ci pourra y rester ; Emera Conseil social fera le bilan de sortie, mais n'assurera plus de consultation sociale. Orientation vers Pro Senectute.
- Organisation d'un placement ultérieur en EMS: à la charge de la famille ou du curateur
- Les personnes en âge AVS ne peuvent plus entrer dans les structures AI (ateliers, Centre de jour ou institutions socio-éducative résidentielles).

Placement en institution

En cas d'entrée en EMS

- Le prix de pension journalier, à charge du résident, varie selon les établissements, la chambre, le domicile. En Valais, il se situe entre CHF 110.– et CHF 171.--/jour.
- Le tarif journalier maximum pris en compte dans le cadre des Prestations complémentaires est de CHF 139.--/jour, ce qui peut impacter le choix de l'EMS.
- Les résidents dont la fortune nette est égale ou supérieure à CHF 100'000.—doivent payer une participation aux coûts des soins de longue durée (5.75 , 11.50 ou 23.-/j)
- Certains EMS demandent le versement d'une garantie de CHF 5000.– à l'entrée.

Autres structures :

- Foyer de jour
- Court séjour et accueil temporaire en EMS

AFIMAD

Aide financière pour le maintien à domicile



Droit acquis

L'Etat du Valais peut allouer des aides financières individuelles pour des frais d'aide et de soins apportés par des services ou des tiers, d'aide et de soins apportés par des proches, de SSED (soutien socio-éducatif à domicile), de loyer supplémentaire dû à la situation de handicap.

Les personnes bénéficiaires d'une telle aide en âge AI peuvent continuer à la percevoir en âge AVS, selon le principe des droits acquis et si les conditions sont toujours remplies.

Emera Conseil social se chargera de réaliser les demandes annuelles de renouvellement, mais n'assurera plus de consultation sociale.

Conclusion



- Certaines prestations de l'AI n'existent plus sous le régime AVS.
- Il est important de faire un bilan avant le passage à l'AVS afin d'évaluer les besoins et de demander les prestations pouvant bénéficier des droits acquis à l'âge AVS.
- La rente AVS n'est pas automatique. Déposer la demande 6 mois avant l'âge AVS.
- Emera Conseil social assure la consultation sociale des personnes au bénéfice de prestations de l' AI ou en situation de handicap, et ce jusqu' à l'âge AVS.
- Dès l'âge AVS, le relais est pris par Pro Senectute Valais qui assure la consultation sociale des seniors et de leurs proches.



Questions ?

